



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 septembre 2022

*L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le 29 septembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 21 septembre 2022, s'est réuni à Cruet – salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.*

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 52

Nombre de membres votants : 56

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON			X
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Jean-Claude	MONTBLANC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL			X
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		

Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS		JF CLARAZ	
Giuseppina	PATRAS	MYANS		N. POMEON	
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		C. LEVANNIER	
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE			X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Emmanuel	COUX	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET		M. SYMANZIK	
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX	X		

**137-2022 : DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE A LA PRESIDENTE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION CONSOLIDEE N°31-2020 DU 16 JUILLET 2020**

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

Par délibérations du 16 Juillet 2020, consolidées par délibération du 3 décembre 2020 et du 20 mai 2021, le Conseil communautaire a délibéré pour donner délégation au Bureau et à la Présidente pour prendre des décisions dans des domaines précisément définis relevant légalement du champ de compétence de l'assemblée délibérante, à charge d'en rendre compte à chaque Conseil communautaire.

Il est proposé de modifier et compléter comme suit les délibérations relatives aux délégations à la Présidente :

- **Modification du point 9 à la délibération N° 31-2020 consolidée relative aux délégations à la Présidente :**

Avec la mise en œuvre de l'OPAH, les ménages modestes et très modestes vont bénéficier d'un programme d'aide pour l'amélioration de leur habitat en plus des aides à la rénovation énergétique déjà mis en place par la communauté de communes pour les ménages. Ces aides seront instruites et proposées par l'opérateur OPAH. Il est proposé d'élargir le champ de la délégation de compétence à la Présidente aux aides OPAH.

De même, dans le cadre du programme Sun4all proposé à l'approbation du Conseil Communautaire, il est prévu un certain nombre de mesures pour lutter contre la précarité énergétique des ménages modestes et très modestes. Il est proposé de déléguer à la Présidente l'attribution de ces aides, qui seront préalablement instruites et validées par la commission d'attribution.

Enfin, par convention signée le 11 février 2020, entre les Communautés de Communes Cœur de Savoie et Porte de Maurienne, la communauté de communes prévoit l'attribution de mesures compensatoires collectives agricoles pour l'extension de Alp'Arc dans le cadre d'un programme de 257 018 € abondé par le Syndicat Mixte Arc-Isère pour compenser la consommation de foncier agricole sur l'économie agricole du territoire, fléchées pour la reconquête de terres agricoles pour une surface de 20 ha dans l'objectif de développer des productions à forte valeur ajoutée et/ou répondant à la demande locale de consommation d'une part et pour la création d'une légumerie-conserverie collective à destination des producteurs locaux d'autre part. Ces aides peuvent être versées à des personnes morales (collectivités, exploitations agricoles...). Il est proposé que la Présidente, par délégation du Conseil, puisse procéder à l'attribution de ces compensations qui auront préalablement été validées par le comité de suivi.

- 9- D'attribuer, au vu de l'avis de la Commission d'attribution des aides ad hoc et des règlements d'aides approuvés par l'assemblée délibérante, et dans la limite des crédits disponibles prévus au Budget, des subventions aux particuliers **ou aux personnes morales** concernés pour :
- L'amélioration de l'efficacité énergétique des habitations principales et l'installation d'équipements à énergie renouvelable dans ces mêmes habitations,
  - **L'amélioration de l'habitat dans le cadre de l'OPAH**
  - **La lutte contre la précarité énergétique**
  - L'aide à l'acquisition de VAE
  - La mise en conformité des installations d'assainissement non collectif, assorties, pour chaque campagne, des critères et méthodes de répartition des enveloppes budgétaires consacrées.
  - La mise en conformité des branchements des installations d'assainissement collectif.
  - **Les mesures de compensations agricoles collectives décidées dans le cadre d'un programme de compensations.**

- **Création d'un point 18 à la délibération N° 31-2020 consolidée relative aux délégations à la Présidente :**

La délibération de création du comité des partenaires en matière de mobilité prévoit que la Présidente puisse modifier la composition du comité des partenaires, si nécessaire au fil du temps. Il est proposé d'acter cette disposition dans la délibération donnant délégations du Conseil à la Présidente.

**18 – De modifier la composition du Comité des Partenaires.**

Les autres points de la délibération n°31-2020 du 16 juillet 2020 consolidés par la délibération N° 138-2020 du 3 décembre 2020 et 87-2021 du 20 mai 2021 restent inchangés.

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente rend compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Communautaire des décisions prises en vertu de la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **DELEGUE** à Madame la Présidente et en son absence au Premier Vice-Président, et au Bureau, les attributions du Conseil communautaire définies ci-dessus ;
- **CONSOLIDE** avec les points ajoutés ou modifiés ci-dessus, la délibération N° 31-2020 du 16 juillet 2020 déjà complétées par les dispositions des délibérations N°138-2020 du 3 décembre 2020 et N° 87-2021 du 20 mai 2021.

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.*

**AINSI DELIBERE LES JOUR  
MOIS ET AN QUE DESSUS**

Le secrétaire de séance



Elodie VANACKERE

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

